



UNION FEDERALE PEEP SUP

Synthèse des avancées de l'harmonisation des systèmes d'enseignement supérieur en Europe

Le sommet de BERGEN qui a eu lieu les 19 et 20 mai derniers a réuni l'ensemble des 40 Etats membres du processus de Bologne concernant l'harmonisation des systèmes d'enseignement supérieur en Europe + 5 nouveaux pays. Les 45 ont adopté à l'unanimité un communiqué ouvrant un nouveau chapitre dans les négociations d'uniformisation en cours.

Le sommet de BERGEN marque la mi-parcours du processus qui devrait aboutir en 2010 à la mise en place de « l'espace européen de l'enseignement supérieur » dans lequel la mobilité des étudiants, des enseignants et des personnels serait facilitée et où la reconnaissance de leurs diplômes et qualifications serait complète.

I- Nécessité de construire une Europe des Connaissances :

A côté de la construction européenne économique et politique et, afin que se tissent des liens plus étroits entre les pays de la communauté, il était nécessaire de créer une Europe ayant une dimension intellectuelle, culturelle, sociale, scientifique et technologique.

L'importance primordiale de l'éducation et de la coopération dans l'enseignement pour développer et renforcer la stabilité, la paix et la démocratie des sociétés est universellement reconnue.

Il fut donc très vite envisagé de construire un espace européen de l'enseignement supérieur comme moyen premier pour favoriser la mobilité des citoyens, leur intégration sur le marché du travail européen et promouvoir le développement global de l'Union.

II- Rappel du calendrier et des contenus :

- 18 septembre 1988 : La MAGNA CHARTA UNIVERSITATUM est adoptée à Bologne en Italie. Elle précise des principes fondamentaux de la réforme: Autonomie des Universités, indissociabilité de l'enseignement et de la recherche, liberté de recherche et de formation, ignorance des frontières en matière de savoir.
- 25 mai 1998 : La DECLARATION DE LA SORBONNE, qui fait suite au rapport Attali, est signée entre les Ministres de l'enseignement supérieur français, allemand, anglais et italien. Elle fixe les bases de l'harmonisation des systèmes.
- 19 juin 1999 : La DECLARATION DE BOLOGNE est ratifiée entre 29 pays dont la France représentée par Claude ALLEGRE, alors ministre de l'Education Nationale, de la Recherche et de la Technologie.

Les pays signataires sont l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la Bulgarie, le Danemark, l'Estonie, l'Espagne, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Islande, l'Italie, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, Malte, la Norvège, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, le Royaume-Uni, la République Tchèque, la Roumanie, la Slovaquie, la Slovénie, la Suède, la Suisse.

Elle définit 6 objectifs :

- o Lisibilité et comparabilité des grades académiques
- o Système basé sur 2 cycles : avant et après licence (bac +3 et bac +5 cf rapport Attali).
- o Système basé sur l'obtention et le transfert des crédits (comme celui du système ECTS) capable de promouvoir la mobilité des étudiants. Ces crédits pourraient être acquis par « l'éducation tout au long de la vie » dans la mesure où ils sont reconnus par les établissements d'enseignement supérieur concernés

- o Système basé sur une plus grande mobilité en favorisant la libre circulation des étudiants, des enseignants, des chercheurs et des personnels administratifs
 - o L'assurance d'une qualité de l'enseignement supérieur (critères et méthodologies comparables et définis)
 - o Une dimension européenne de l'enseignement supérieur (élaboration de programmes d'études, coopération entre établissement, programmes de mobilité, de formation, de recherche...)
- 18/19 mai 2001 : Le SOMMET DE PRAGUE réunit 33 Ministres de l'Education (et quelques étudiants dans certaines délégations) et ajoute 3 nouveaux objectifs nécessaires à l'attractivité de l'espace européen vis-à-vis du reste du monde :
 - o Formation continue
 - o Engagement des étudiants
 - o Compétitivité du système éducatif européen
 - 18/19 Septembre 2003 : Le SOMMET DE BERLIN rassemble 40 pays qui désirent accélérer le processus et proposent un objectif supplémentaire :
 - o Etablissement du doctorat comme 3^{ème} cycle d'enseignement et formation des jeunes chercheurs.

Un communiqué offre aux pays participant à la Convention Culturelle Européenne de rejoindre l'espace européen de l'enseignement supérieur s'ils acceptent les objectifs de Bologne.

L'harmonisation des niveaux LICENCE (Bac +3) et MASTER (Bac +5) est fixée à mai 2005 à Bergen (Norvège). Les pays devront remettre un rapport d'étape, véritable bilan d'application des réformes !

« L'éducation est un BIEN PUBLIC et est du ressort de l'Etat » est annoncée à l'initiative du Ministre français Luc FERRY, allant un peu à l'encontre du projet de loi sur l'autonomie des Universités.

- 19/20 mai 2005 : Le SOMMET DE BERGEN a réuni 45 pays autour de 3 points essentiels et prioritaires :
 - o La qualité et la transparence des enseignements, des responsabilités, des évaluations des institutions et des programmes
 - o L'uniformisation et la compatibilité des diplômes décernés dans l'ensemble des pays signataires
 - o Signature par chacun des Etats de la CONVENTION de RECONNAISSANCE de LISBONNE élaborée par le Conseil de l'Europe et l'UNESCO et visant la reconnaissance des qualifications d'enseignement supérieur européen. Mise en place de la diffusion du « Supplément au diplôme », document d'harmonisation des diplômes des différentes universités.

Les pays signataires sont l'Albanie, l'Allemagne, l'Andorre, l'Arménie, l'Autriche, l'Azerbaïdjan, la Belgique, la Bosnie Herzégovine, la Bulgarie, la Croatie, Chypre, le Danemark, l'Estonie, l'Espagne, la Finlande, la France, la Géorgie, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Islande, l'Italie, la Lettonie, la Lituanie, le Liechtenstein, le Luxembourg, Malte, la Moldavie, la Norvège, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, le Royaume-Uni, la République Tchèque, la République Yougoslave de Macédoine, la Roumanie, la Russie, la Serbie et le Monténégro, la Slovaquie, la Slovénie, la Suède, la Suisse, la Turquie et l'Ukraine.

Le système uniformisé doit permettre la construction d'une Europe de la connaissance, de la recherche et doit accroître la mobilité des étudiants voulant étudier un semestre dans une Université étrangère. Le tout nouveau programme ERASMUS MUNDUS est prévu pour les masters et sur cette base.

Un problème de financement semble subsister : 1,1% du PIB est consacré en moyenne à l'enseignement supérieur par les pays de l'Union Européenne contre 2,5% au Canada et 2,7% aux Etats-Unis. L'enseignement supérieur européen est toujours presque exclusivement pris en charge par des financements publics assez faibles qui devront être largement diversifiés.

- 2007 : La CONFERENCE MINISTERIELLE de LONDRES étudiera les avancées du 3^{ème} cycle et la mise en place de l'uniformisation dans l'ensemble des 45.
- 2010 : Bilan des réalisations. Officialisation de **l'Espace Européen de l'Enseignement Supérieur**

III – Le sommet de Bergen :

Bilan des avancées :

Le bilan prévu des avancées des différents co-signataires de Berlin montre que les 2/3 (et non la totalité) des pays ont adopté le système des deux cycles que certains pays possédaient déjà (Angleterre, Irlande...) et que beaucoup de points achoppent : l'harmonisation n'est pas faite en matière :

- de contenu d'enseignements
- de place des langues
- de professionnalisation des universités et des diplômes
- et d'interconnexions recherche/formation.

Par ailleurs, de nombreuses conséquences se sont fait jour qui inquiètent les syndicats d'étudiants, conséquences pour lesquelles le comité de l'Union Fédérale PEEP SUP engage d'ors et déjà une réflexion de fonds.

Les organisations étudiantes, comme l'UNEF, Union Nationale des Etudiants de France, ont quand à elles déjà pris position : « *L'application du processus de Bologne s'est traduit par le maintien ou la mise en place de nombreuses barrières à l'accès aux seconds cycles (examens d'entrée, numerus clausus, frais d'inscription...). Aujourd'hui, la tendance au développement des frais d'inscription se vérifie dans 2/3 des pays participants au processus de Bologne. Ils accompagnent la réforme des cursus ; L'introduction des frais d'inscription supérieurs en second cycle, comme en France, se vérifie également en Slovénie, Estonie, Lituanie et Italie.* » . « *Le processus de Bologne ... sert de prétexte dans de nombreux pays à des remises en cause et à des réformes structurelles allant dans le sens d'une plus grande réglementation des systèmes éducatifs, vers un désengagement financier de la puissance politique, vers le développement d'un système d'enseignement supérieur à deux vitesses, élitiste et inégalitaire, fondé sur la logique de « pôles d'excellence » et de mise en concurrence des universités et des étudiants, sur la généralisation de frais d'inscription, sur la privatisation de certains « services éducatifs » (logement, restauration) ou sur le développement de systèmes de prêts à la place de bourses...* »

La FAGE, Fédération des associations générales étudiantes, deuxième syndicat étudiant, est satisfaite de la teneur du communiqué final de Bergen, qui reprend les deux amendements sur la dimension sociale de l'espace européen de l'enseignement supérieur.

Elle évoque toutefois sa déception de voir que la notion de "*bien public*" n'apparaît plus dans le communiqué de Bergen. "*C'est un recul par rapport à Berlin*". La FAGE explique ce recul par le fait que la France "*a été moins présente dans le processus de Bologne*" depuis la conférence de Berlin, ce "*qui se ressent dans le communiqué*".

La FAGE insiste sur les deux enjeux à venir du processus de Bologne, à savoir l'assurance qualité, domaine sur lequel la France a du travail à faire, et la mise en place de cadres nationaux de qualifications, qui permettront à terme l'employabilité des diplômés.

Par ailleurs, le syndicat se dit opposé à la sélection à l'entrée de l'université. Deux principes guident ce choix : d'une part, le respect de la libre orientation du bachelier, et de son information, d'autre part, la nécessité de voir l'offre de formation ouverte à tous. « *Certaines filières appliquent des procédures de sélection propres, comme les IUP, les IUT... et c'est justifié par leur pédagogie spécifique, par l'obligation de travailler avec des groupes réduits, de donner un enseignement pratique plus que théorique. Mais cette sélection doit rester dans le cadre de l'exception* ».

L'UNI, le syndicat Droite Universitaire, se réjouit de l'adoption par les 45 États membres du processus de Bologne du communiqué de Bergen et tout particulièrement des amendements sur la dimension sociale du processus. Le représentant de l'UNI est également satisfait que le communiqué fasse référence aux diplômes intermédiaires et qu'ainsi, "*la spécificité française du bac+2 puisse subsister au sein de l'espace européen de l'enseignement supérieur*". S'agissant de l'autonomie des universités, revendiquée par de nombreux acteurs du processus, UNI n'y "*est pas opposé*", à condition qu'elle ne se traduise pas "*par une cogestion des établissements par le SNESUP et l'UNEF*". L'autonomie doit plutôt selon lui se concevoir par une ouverture des établissements vers les collectivités, le monde de l'entreprise, etc.

Quant à PDE, Promotion et défense des étudiants, elle sort globalement satisfaite du sommet de Bergen mais regrette elle-aussi "*que la notion de bien public n'apparaisse plus dans le communiqué de Bergen*", ce qui constitue selon UNI "*un recul*". PDE "*restera vigilante*", sur le sujet. S'agissant de la qualité, PDE est favorable au "*principe d'une évaluation par les pairs*". Celle-ci "*devrait s'effectuer au sein d'agences nationales, qui se basent sur une liste de critères retenue par le processus*". Les étudiants devront en outre être impliqués, PDE regrettant que ce soit encore rarement le cas. Il reste en outre "*à bâtir une formation doctorale correspondant à un véritable 'D' au même titre que le 'L' et le 'M' du LMD, elle se doit d'être aussi liée aux politiques de recherche*". Il est par ailleurs "*nécessaire de mettre en œuvre notamment un statut du doctorant, des bilans de compétences et les démarches favorisant l'insertion des doctorants*".

Il est vrai, à ce stade et à notre niveau français, que l'on peut s'interroger sur bien des points !

En ce qui concerne la généralisation des hausses des frais d'inscription couplée ou non avec l'obtention de prêt, un projet de loi est à l'étude. Deux professeurs à Paris -I et à l'EHESS, Robert Gary-Bobo et Alain Trannoy, viennent de publier une étude qui remet en cause la gratuité des facultés et aurait reçu l'oreille favorable du ministère.

Ils expliquent qu'une augmentation importante des droits d'inscription à l'université (on parle de 4500 €) ne nuirait pas à l'égalité des chances, au contraire. Ces deux chercheurs souhaitent que chaque étudiant puisse bénéficier d'un "chèque-projet professionnel" d'une valeur de 60 000 euros sous garantie de l'Etat et remboursable cinq ans après la fin des études.

Ils proposent également d'accompagner cette mesure de la mise en place d'une sélection à l'entrée du cursus universitaire.

De nombreuses questions se posent :

Cela pourrait impliquer une diminution des effectifs universitaires, des possibilités de réorientation et/ou d'arrêt en cours d'études quelles qu'en soient les raisons, n'est-ce pas un peu une taxation de l'échec et de l'indécision ? Est-ce souhaitable ? Le taux d'échec en première année de cycle diminuerait probablement avec la double sélection mais ne ferait-elle pas, à terme, qu'aggraver la pénurie de « cerveaux » dénoncée par tant de décideurs. On peut même se demander ce que feraient les bacheliers devant l'alternative « emprunter et réussir à tout prix » ou « ne pas tenter le diable et demeurer sans dette »...

L'UNEF, quand à elle, craint également la dérive de l'espace européen de l'enseignement supérieur vers la soumission aux intérêts privés faisant de l'enseignement un service commercial.

Quant à la mobilité, même si les chiffres sont là pour montrer son développement, il n'est pas certain qu'elle profite à tous les étudiants, le budget qu'elle induit n'est pas envisageable par tous les jeunes. Là encore, un soutien financier aux familles et aux étudiants est nécessaire si l'on veut que tous puissent se déplacer dans l'Union Européenne.

Le communiqué :

Le communiqué a été adopté le vendredi 20 mai 2005 à l'unanimité des 45 Etats membres du processus de Bologne.

L'accueil des cinq nouveaux pays : l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Moldavie, la Géorgie et l'Ukraine montre bien que les limites territoriales du processus sont celles du Conseil de l'Europe mais la coopération avec les pays tiers est envisagée (Afrique, Maghreb...).

Dans ce communiqué, il est rappelé que tout ce qui a été acquis lors des réunions précédentes est définitif même si la notion de « bien public » affirmée à Berlin n'est pas à nouveau spécifiée. Cet oubli est-il réellement révélateur du désengagement des gouvernements dénoncé par l'UNEF ? Ce n'est pas certain car la responsabilité publique et la dimension sociale de l'enseignement supérieur sont nettement rappelées, cette dernière est même précisée. L'aide aux étudiants, sur le plan financier mais aussi dans le cadre de l'orientation est envisagée.

Cette dimension fera l'objet d'une étude particulière en 2007 lors de la prochaine Conférence de Londres. Il est nécessaire que, d'ici là, les étudiants, les Fédérations de Parents d'Elèves, et en particulier la PEEP, aient fait le point des mesures à proposer pour faciliter un réel accès aux études et à la mobilité et pour favoriser la poursuite du cursus selon le choix, premier ou non, du jeune.

L'organisation en 3 cycles est maintenant officiellement reconnue : le LMD est définitif et pourtant ... le Bac +2 est reconnu comme, en général, les qualifications intermédiaires.

Le lien entre l'enseignement supérieur et la recherche est « indissoluble » et ne saurait être remis en question. Ses avancées feront l'objet d'un nouveau bilan à Londres. Souhaitons qu'à cette date, les retards pris par certains pays ne soient plus qu'un souvenir !

Il est fait allusion aux « co-diplômations » pour rendre effectifs les échanges. A l'heure actuelle, il est difficile de parler de réels co-diplômes ou de complètes équivalences étant donné que le travail sur le contenu des formations et des niveaux d'enseignement n'a pas été mené à bien ! Cette étude devrait également être un axe de revendication.

La notion d'assurance qualité est reprise mais reste basée sur une évaluation nationale. Le communiqué fait état de problèmes dans la mise en place des évaluations internes aux établissements mais seulement une minorité de pays soutiennent la France dans sa démarche de création d'un registre européen d'agences qualité, véritables instances d'évaluation, externes aux établissements. L'indépendance de l'évaluation n'est pas faite !

La Valorisation des Acquis de l'Expérience (« non-formal learning ») est à nouveau encouragée afin de permettre l'accès ou la reprise d'études. Un bilan du développement des VAE dans les pays européens est envisagé.

Conclusion :

Le sommet de BERGEN ne peut pas être considéré comme négatif. Il a eu pour intérêt de recenser les points d'achoppement du système, les retards pris par les uns et les autres, de rappeler les grandes orientations du dispositif, d'attirer 5 pays supplémentaires vers l'espace européen de l'enseignement supérieur et de souligner l'importance de l'assurance qualité, de la dimension sociale et de l'intrication formation/recherche.

Par contre, il laisse interrogatif sur les conséquences de la mise en place du LMD dans les pays. Il est impossible de ne pas suivre de très près l'actualité de l'enseignement supérieur européen et français dans les semaines, les mois à venir pour éviter toute dérive pouvant avoir des répercussions dramatiques pour les jeunes et leurs familles.

Une autre interrogation demeure : certains pays semblent créer des partenariats « parallèles » comme la France et l'Espagne par exemple. Cela veut-il dire qu'ils ne croient plus à l'Espace Européen de l'Enseignement Supérieur ? La montagne accouchera-t-elle une fois de plus d'une souris, comme dans le cadre français de la loi d'orientation ?

L'Union Fédérale PEEP SUP qui a toujours soutenu la mise en place de la réforme LMD et ainsi, l'harmonisation des systèmes d'enseignements supérieurs en Europe et la mobilité des étudiants, va mener dès maintenant une réflexion sur le volet qui est directement de son ressort, à savoir l'accès et la poursuite des études supérieures.

Si le nombre de bacheliers n'a cessé de croître depuis les années 60 et que le nombre d'étudiants a suivi, il est inquiétant de constater que sur les 2 282 000 étudiants de la rentrée 2004, seuls 5 à 10% des plus financièrement défavorisés n'obtiendront un 3^{ème} cycle.

Le système des bourses n'évite pas que 10 à 20% des étudiants vivent sous le seuil de pauvreté et soient obligés de demander une aide publique exceptionnelle pour poursuivre leur cursus ; malgré l'effort important des services des CROUS (logement, restauration,...) plus de 7 % des jeunes ont recours à un « job étudiant » pour assurer leur quotidien et la mobilité est trop souvent l'affaire d'étudiants issues de familles socialement privilégiées.

L'Union Fédérale PEEP SUP tient à assurer sa mission d'aide aux familles et aux étudiants en réalisant cette réflexion dont l'objectif est de présenter des propositions concrètes qui permettront à notre mouvement de prendre toute sa place dans les débats et discussions ayant trait à l'enseignement supérieur : les possibilités d'accès aux études supérieures, la qualité et le niveau de celles-ci et leur finalité, l'obtention des grades universitaires sont directement liées aux conditions de vie des étudiants et celles-ci doivent s'améliorer dans notre pays !